



Nombre de conformité : 6 sur 6 analyses.
Limites de qualité : absence de germes/100ml

**Eau de très bonne qualité
bactériologique.**

**Votre réseau : LA SOUCHE SAINT LOUIS
appartient à : MAIRIE DE LA SOUCHE
est exploité par : MAIRIE DE LA SOUCHE**

Origine de l'eau :

Vous êtes alimentés par le captage :

- TRIIOULEYRES - Protégé.

Traitement :

Votre eau est distribuée à partir de la station :

- TRIIOULEYRES

Nos conclusions

**L'eau distribuée a été de très bonne
qualité bactériologique.**

**L'eau distribuée est agressive. En cas de
présence de canalisations en plomb, l'eau
peut les dissoudre et présenter un risque
pour la santé.**

**Vous pouvez consulter les derniers
résultats d'analyses sur
www.eaupotable.sante.gouv.fr**

L'eau en liberté surveillée

- > Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service environnement santé de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé.
- > Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.
- > Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir, et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.
- > L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.
- > Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.
- > Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollutions.
- > Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.



Valeurs mesurées : mini : 1 °f - maxi : 1 °f
Références de qualité : maxi : aucune

Eau douce.



Valeurs mesurées : mini : 1 mg/L - maxi : 1 mg/L
Limites de qualité : maxi : 50 mg/L

Eau contenant une faible teneur en nitrates.



Valeurs mesurées : mini : 6,2 unité pH - maxi : 6,7 unité pH
Références de qualité : mini : 6,5 unité pH
Références de qualité : maxi : 9 unité pH

**pH inférieurs à la référence de qualité.
Eau agressive.**



Valeurs mesurées : mini : 0,00 µg/L - maxi : 0,00 µg/L
Limites de qualité : maxi : 0,1 µg/L

Eau ne contenant pas de pesticides



Tous les résultats pour les autres paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité.



Nombre de conformité : 6 sur 6 analyses.
Limites de qualité : absence de germes/100ml

**Eau de très bonne qualité
bactériologique.**

**Votre réseau : LA SOUCHE VILLAGE
appartient à : MAIRIE DE LA SOUCHE
est exploité par : MAIRIE DE LA SOUCHE**

Origine de l'eau :

- AIGUEBONNE - Protégé
- LES CLEDIOLS - Protégé.

Traitement :

Votre eau est distribuée à partir de la station :

- CLEDIOLS AIGUEBONNE

Nos conclusions

**L'eau distribuée a été de très bonne
qualité bactériologique.**

**L'eau distribuée est potentiellement
agressive. En cas de présence de
canalisations en plomb, l'eau peut les
dissoudre et présenter un risque pour la
santé.**

**Vous pouvez consulter les derniers
résultats d'analyses sur
www.eaupotable.sante.gouv.fr**

L'eau en liberté surveillée

- > Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service environnement santé de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé.
- > Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.
- > Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.
- > L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.
- > Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.
- > Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollutions.
- > Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.



Valeurs mesurées : mini : 0 °f - maxi : 1 °f
Références de qualité : maxi : aucune

Eau douce.



Valeurs mesurées : mini : 1 mg/L - maxi : 2 mg/L
Limites de qualité : maxi : 50 mg/L

Eau contenant une faible teneur en nitrates.



Valeurs mesurées : mini : 6,3 unité pH - maxi : 7,6 unité pH
Références de qualité : mini : 6,5 unité pH
Références de qualité : maxi : 9 unité pH

pH respectant les références de qualité.



Valeurs mesurées : mini : 0,2 NFU - maxi : 0,4 NFU
Références de qualité : maxi : 2 NFU

Absence de turbidité.



Tous les résultats pour les autres paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité.



Nombre de conformité : 6 sur 6 analyses.
Limites de qualité : absence de germes/100ml

**Eau de très bonne qualité
bactériologique.**

**Votre réseau : LA SOUCHE LE CLEDIOL LE RABEYRIOL
appartient à : MAIRIE DE LA SOUCHE
est exploité par : MAIRIE DE LA SOUCHE**

Origine de l'eau :
* AIGUEBONNE - Protégé



Valeurs mesurées : mini : 1 °f - maxi : 1 °f
Références de qualité : maxi : aucune

Eau douce.

Traitement :

Votre eau est distribuée à partir de la station :
* AIGUEBONNE



Valeurs mesurées : mini : 1 mg/L - maxi : 2 mg/L
Limites de qualité : maxi : 50 mg/L

Eau contenant une faible teneur en nitrates.



Valeurs mesurées : mini : 6,6 unité pH - maxi : 9,4 unité pH
Références de qualité : mini : 6,5 unité pH
Références de qualité : maxi : 9 unité pH

pH respectant les références de qualité.



Valeurs mesurées : mini : 0,1 NFU - maxi : 0,3 NFU
Références de qualité : maxi : 2 NFU

Absence de turbidité.



Tous les résultats pour les autres paramètres
mesurés sont conformes aux limites de qualité.

Nos conclusions

*L'eau distribuée a été de très bonne
qualité bactériologique.*

*L'eau distribuée est potentiellement
agressive. En cas de présence de
canalisations en plomb, l'eau peut les
dissoudre et présenter un risque pour la
santé.*

*Vous pouvez consulter les derniers
résultats d'analyses sur
www.eaupotable.sante.gouv.fr*

L'eau en liberté surveillée

- > Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service environnement santé de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé.
- > Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.
- > Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir, et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.
- > L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.
- > Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.
- > Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollutions.
- > Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.



Nombre de conformité : 3 sur 3 analyses.
Limites de qualité : absence de germes/100ml

**Eau de très bonne qualité
bactériologique.**

**Votre réseau : LA SOUCHE LA SAUTELLERIE
appartient à : ASSOCIATION LIBRE DE LA SAUTELLERIE
est exploité par : ASSOCIATION LIBRE DE LA SAUTELLERIE**

Origine de l'eau :

- SOURCE LA SAUTELLERIE - Non protégé.

Traitement :

Votre eau est distribuée à partir de la station :

- RESERVOIR LA SAUTELLERIE

Nos conclusions

*L'eau distribuée a été de très bonne
qualité bactériologique.*

*L'eau distribuée est agressive. En cas de
présence de canalisations en plomb, l'eau
peut les dissoudre et présenter un risque
pour la santé.*

L'eau en liberté surveillée

- > Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service environnement santé de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé.
- > Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.
- > Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir, et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.
- > L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.
- > Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.
- > Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollutions.
- > Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.



Valeurs mesurées : mini : 1 °f - maxi : 1 °f
Références de qualité : maxi : aucune

Eau douce.



Valeurs mesurées : mini : 1 mg/L - maxi : 1 mg/L
Limites de qualité : maxi : 50 mg/L

Eau ne contenant pas de nitrates.



Valeurs mesurées : mini : 5,8 unité pH - maxi : 6,7 unité pH
Références de qualité : mini : 6,5 unité pH
Références de qualité : maxi : 9 unité pH

**pH inférieurs à la référence de qualité.
Eau agressive.**



Valeurs mesurées : mini : 0,1 NFU - maxi : 0,2 NFU
Références de qualité : maxi : 2 NFU

Absence de turbidité.



Tous les résultats pour les autres paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité.

Pour mieux comprendre



La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de bactéries indicatrices de contaminations fécales, notamment *Entérocoque* et *Escherichia coli* dont l'identification laisse suspecter la présence de germes pathogènes. Un dysfonctionnement momentané des installations de traitement de l'eau, un manque d'entretien du réseau, ou une contamination de la ressource en l'absence de traitement peuvent être à l'origine de mauvais résultats.



La dureté représente le calcium et le magnésium en solution dans l'eau. Elle est sans incidence sur la santé mais une eau trop douce (inférieure à 8 °F) est souvent agressive et peut entraîner la corrosion des canalisations et le relargage de produits indésirables ou toxiques tels que le plomb.



Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais azotés, organiques ou minéraux ainsi que les rejets des assainissements participent à l'augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources. Le respect de la valeur limite de 50 mg par litre dans l'eau du robinet est indispensable à la protection de la santé des nourissons et des femmes enceintes.



Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Ses effets sont bénéfiques pour la santé à dose modérée. Lorsque l'eau est peu fluorée, un complément peut être apporté sur recommandation de votre dentiste, pour une prévention optimale de la carie dentaire. Une valeur maximale de 1 500 µg/l a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire en cas d'excès.



Certains pesticides à l'état de traces dans l'eau sont suspectés d'effets sur la santé lorsqu'ils sont consommés pendant toute une vie. Par mesure de précaution, une limite de qualité inférieure aux seuils de toxicité connus pour ces molécules, a été adoptée.

L'eau peut dissoudre le plomb des branchements ou des canalisations éventuellement présent dans les anciens bâtiments d'habitation. Le remplissage de toutes ces conduites sera nécessaire à terme. En attendant, il est important de laisser couler quelques litres d'eau avant de la consommer. De plus, il est vivement conseillé aux enfants et aux femmes enceintes de ne pas boire l'eau du robinet lorsque la présence de canalisation en plomb est suspectée.

La présence d'arsenic et d'antimoine dans l'eau provient de la dissolution naturelle de roches et de minerais dans le sous-sol. Des limites de qualité très strictes de 10 µg/l pour l'arsenic et de 5 µg/l pour l'antimoine ont été fixées. En cas de dépassements, dans l'attente de mesures correctives, il est recommandé de ne pas consommer l'eau du robinet.

Des gestes simples

- > Après quelques jours d'absence, purgez vos conduites avant consommation, en laissant couler l'eau quelques instants avant de la boire.
- > Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Si vous la conservez, ce doit être au froid, pas plus de 48 heures et dans un récipient fermé.
- > Réservez les traitements complémentaires, tels les adoucisseurs, au seul réseau d'eau chaude sanitaire. Ils sont sans intérêt sur le réseau d'eau froide utilisé pour la consommation. Ils peuvent en effet accélérer la dissolution des métaux des conduites ou devenir des foyers de développement microbien lorsque leur entretien est mal assuré.
- > Si votre eau chaude sanitaire est produite par un système individuel, un entretien annuel de ce réseau est conseillé pour limiter la prolifération bactérienne, notamment des Légionelles.

Ce document, destiné aux abonnés du service de distribution d'eau, peut être reproduit sans suppression ni ajout. Il est soustraitable de l'affichage dans les immeubles collectifs.

Pour en savoir plus...

www.ars.auvergne-rhone-alpes.sante.fr
www.sante.gouv.fr/qualite-de-l-eau-potable

DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE
DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ
SERVICE ENVIRONNEMENT SANTÉ

GAP Editions Communication • 04 79 72 67 86



L'Agence Régionale
de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes
vous informe...

Quelle eau
buvez-vous ?

De la source
à la consommation,
des contrôles réguliers
pour votre santé

Bilan Qualité

DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE
DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ
SERVICE ENVIRONNEMENT SANTÉ